

# COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

---

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du vendredi 20 septembre 2019

Nombre de conseillers  
municipaux :

exercice : 13  
présents : 10  
votants : 12

L'an deux mil dix-neuf  
le vingt septembre à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues  
régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire  
sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

**Date de convocation :** 13 septembre 2019

**Présents :** M Jean-Luc TRICOT, Mme Marion RIOU, MM Samuel GONNON, Stéphane MOTTET, Bertrand MARION, Pascal MARUEJOULS, Michel HEQUET, Jérôme LEBEAU , Mmes Sandrine JORLAND et Nathalie COUTURIER.

**Excusés :** Mme Sophie MOYENIN (1 pouvoir à M Samuel GONNON), M Guillaume COLOMBANI (1 pouvoir à Mme Marion RIOU) et M Laurent MICAELLI.

**Secrétaire de séance :** M Samuel GONNON.

Après approbation du compte rendu du conseil municipal du vendredi 5 juillet 2019, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

#### **Présentation d'un écran extérieur d'informations par la société ID System**

Monsieur le Maire donne la parole à madame Gaëlle SAGE, représentant la société ID System située à Brignais. Elle nous explique que plusieurs possibilités s'offrent à nous selon que l'on veuille informer et/ou communiquer, le panneau sera différent. Elle nous détaille trois offres différentes, une pour un panneau monochrome de 2 m<sup>2</sup> (8.247 € HT), une pour un panneau polychrome vidéo line de 2,30 mètres 2 en pitch de 6 mm (12.777 € HT) et un panneau polychrome vidéo line de 2,30 m<sup>2</sup> en pitch de 4,8 mm (14.377 € HT).

Pour paramétrer les informations, une formation sera donnée incluant une assistance téléphonique illimitée.

Les panneaux sont à acheter ou à louer et ils peuvent être en simple ou double face.

#### **Comparaison des deux propositions de Anikop et ID System.**

Si on compare les propositions sur un matériel de même taille, la société Anikop est à 15.250 € HT et la société ID System est à 12.777 € HT plus 600 € de maintenance soit 13.677 € HT.

Monsieur le Maire propose aux élus d'en débattre (choix et emplacement) dans une réunion spécifique programmée avant le prochain conseil afin d'avancer sur le sujet.

#### **Convention SPA 2020**

Monsieur le maire rappelle que depuis 2002 la commune est liée à la SPA de Lyon et du Sud Est, par une convention de fourrière. Cette convention stipule notamment qu'en contrepartie des services rendus la Commune verse une redevance annuelle par habitant.

Pour l'année 2020 la SPA propose un montant forfaitaire de 0,80 euros par an et par habitant comprenant notamment la capture des animaux errants sur la voie publique et leur transport en fourrière au lieu de 0,45 euros. Cette forte hausse est expliquée par différentes charges en augmentation et la SPA s'engage à bloquer les prix pendant 5 ans.

Il est demandé aux membres du conseil Municipal de se prononcer sur ces nouvelles propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention qui prendra effet le 1er janvier 2020 pour une durée d'un an.

### **Convention de mutualisation de la police municipale**

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le fait que L'article L-221 2-10 du Code général des collectivités territoriales et l'article L-512-1 du Code de la sécurité intérieure permettent de mettre en commun des agents de police municipale entre plusieurs Communes. C'est sur ce fondement que le Ville de Chazay d'Azergues souhaite mettre en place, une convention de mutualisation de la police municipale avec les Communes de Belmont d'Azergues, Charnay, Lucenay, Marcilly d'Azergues et Morancé. Afin de mettre en place ce service dès le 1er Novembre 2019, il appartient aujourd'hui au conseil de délibérer sur une convention de mutualisation de la police municipale entre les communes de Belmont d'Azergues, Charnay, Chazay d'Azergues, Lucenay, Marcilly d'Azergues et Morancé par l'intermédiaire d'une mise à disposition d'agent et de matériels. Cette convention définit les modalités de mise à disposition des agents auprès des Collectivités partenaires. Cette mise à disposition sera conclue à titre onéreux, les Communes de Belmont d'Azergues, Charnay Lucenay et Marcilly d'Azergues remboursant à la Commune de Chazay d'Azergues le salaire et le matériel du personnel mis à leur disposition au prorata horaire de cette mise à disposition. La Commune de Morancé ayant déjà un personnel, elle l'intègre directement dans le dispositif de la Police Intercommunal et celui-ci sera habilité à intervenir sur les autres Communes si le besoin est avéré.

La convention de mise à disposition sera conclue pour la durée du maintien en poste au sein de la Mairie de Chazay d'Azergues du personnel mis à la disposition des Communes de Belmont d'Azergues, Charnay, Lucenay et Marcilly d'Azergues et pour un an renouvelable pour la Commune de Morancé.

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal acceptent la mise en place de la mutualisation de la Police Municipale entre les Communes de Chazay d'Azergues et de Belmont d'Azergues, Charnay, Lucenay, Marcilly d'Azergues et Morancé ;

Ils acceptent la mise en place d'une convention de mise à disposition d'un agent de police municipale de la Commune de Chazay d'Azergues au profit des Communes de Belmont d'Azergues, Lucenay, Charnay et Marcilly d'Azergues à titre onéreux et de la Commune de Morancé par compensation horaires hors heures supplémentaires éventuelles ;

Ils autorisent Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces en découlant ; et disent que les moyens seront mis en place au budget 2019 et suivants.

### **Questions diverses**

#### **\*Point sur les travaux**

Des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ont été réalisés cet été à l'école avec la pose d'une balise de téléguidage, de visuels adhésifs sur les vitres, de seuils de portes inclinés et antidérapants et le changement de trois blocs portes.

L'éclairage a été renforcé en façade.

Il reste à poser un panneau de signalisation d'une place handicapée, les grilles d'évacuation à remplacer et deux wc aux normes handicapées à réaliser.

Les travaux d'extension du commerce multiservices ont débuté le 3 septembre avec l'intervention de l'entreprise de maçonnerie Blanchon.

L'entreprise Charin est intervenue pour déboucher une canalisation et procéder à un passage de caméra.

Le montage des murs est en cours.

Les travaux de réalisation de la fontaine ont été effectués au mois de juillet et beaucoup de Belmontois l'apprécient. Cette réalisation termine bien l'aménagement de la place Sophie Poncet.

#### \*Dégradations sur la commune

Monsieur le Maire revient sur les dégradations commises au mois de juin et juillet sur la commune. Le tableau d'affichage a été arraché puis jeté et brûlé dans la fontaine, l'éclairage du parvis de l'école cassé, la boîte aux lettres vandalisée, les toilettes publiques incendiées. Grâce à l'intervention de la police pluri communale, les auteurs ont été appréhendés ; il s'agit de trois mineurs de 15 ans dont un habite la commune. Ils vont passer devant le juge pour enfants et l'assurance des parents devrait rembourser les dégâts.

#### \*Rentrée scolaire 2019/2020

On comptabilise 76 élèves à l'école cette année dont 28 petits à la maternelle.

Une nouvelle enseignante titulaire et à plein temps a été nommée.

Concernant le personnel communal, Mme Chrystelle Bridet responsable de la cantine a démissionné et quitte son poste le 1<sup>er</sup> novembre.

Une annonce pour la remplacer a été publiée sur le site du Centre de Gestion 69 et de nombreuses candidatures sont arrivées.

Une des ATSEM Madame Corinne Marin Morra est en congés maladie et elle a été remplacée par des postulantes disponibles.

#### \*Point sur la fibre

La société CIA devrait poser l'armoire entre le 7 et le 22 octobre.

#### \*Devis pour filtrer l'eau du lavoir

Le devis réactualisé de mise en place d'une filtration et éclairage aquatique du lavoir s'élève à 904 euros HT hors plantes et décorations.

Monsieur Samuel Gonnon effectue les démarches nécessaires auprès d'ENEDIS pour un raccordement électrique mais ce n'est pas simple.

#### \*Urbanisme

Plusieurs permis de construire sur des divisions de parcelles ont été déposés. Monsieur le Maire a redemandé à madame Marion Riou de proposer un nuancier des teintes autorisées sur la commune pour les menuiseries, les tuiles et les façades. Une réunion est prévue jeudi pour valider le projet.

#### \*Mutuelle communale Groupama

Un bilan a été établi pour la mutuelle santé Groupama et 359 contrats ont été signés au niveau des 25 communes faisant partie de la CCBPD.

Une hausse de 4% des cotisations est prévue pour l'année prochaine.

### **Compte rendus des commissions et syndicats**

#### \*CCBPD

Monsieur le Maire revient sur le bureau des Maires qui s'est tenu le 18 septembre.

Une nouvelle réorganisation est annoncée par la Direction Générale des Finances Publiques avec la fermeture de la trésorerie de Chazay en 2022 et la mise en place de pôles à Villefranche et à Lyon.

Les Maisons de services au public vont se développer, la plus proche de notre commune est située à Chessy.

Une convention a été signée avec la Fédération Française de randonnée pour une étude de faisabilité d'un sentier pédestre entre Anse et Chamelet longeant l'Azergues.

A la suite de la défectuosité d'un joint trop serré, une grosse infiltration a endommagé les installations du centre aquatique Aquazergues, entraînant la fermeture pendant plus de deux

mois. Les dégâts matériels ont été réparés par le sous-traitant du délégataire qui a été reconnu responsable par les experts. Il est redevable d'une pénalité fixée à 1010,75 € par jour. L'expert d'assurance de l'entreprise incriminée accepte de couvrir la perte d'exploitation du délégataire en prenant en compte cette pénalité.

Les centres de loisirs recrutent du personnel.

La crèche de Chazay va être agrandie et va passer de 20 à 30 places.

Le forum de la CCBPD se tiendra le 26 octobre.

Une réunion des secrétaires de mairie est prévue le jeudi 26 septembre.

#### \*Commission communication

Monsieur Héquet confirme que le bulletin intercommunal est en préparation et que de nombreux annonceurs ont répondu favorablement pour un encart publicitaire.

Le dernier flash infos a été très apprécié par la population belmontoise.

#### \*Commission animation

La prochaine animation communale se fera avec le sou des écoles pour la fête des lumières du 8 décembre.

#### \*Ambroisie

Monsieur Jérôme Lebeau a fait une campagne d'arrachage cet été et constate que la présence d'ambroisie diminue sur la partie ouest de la commune comme vers le lotissement Les Lavandières. Par contre, les parcelles les plus envahies se situent au-dessus du cimetière. Il demande qu'on adresse une lettre de remerciements à monsieur Bernard Gros pour sa participation active.

Des arbres seront à replanter au niveau du lotissement les Lavandières ainsi qu'à l'entrée de la commune.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 8 novembre à 19 heures, le conseil d'adjoints au jeudi 31 octobre à 18 heures.

La séance est levée à 20 heures 45.